



Assemblée générale

Distr.

GENERALE

A/CONF.157/ASRM/5
31 mars 1993

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Réunion régionale pour l'Asie
Bangkok, 29 mars-2 avril 1993

Allocution liminaire de Son Excellence M. Chuan Leekpai,
Premier Ministre thaïlandais

Mesdames, Messieurs,

~~Au nom du~~ gouvernement et du peuple du Royaume de Thaïlande, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à tous, et en particulier à M. Ibrahim Fall, Sous-Secrétaire Général aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, Secrétaire général de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à M. John Pace, Coordonnateur de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, ainsi qu'aux représentants de nombreuses organisations régionales, internationales et non gouvernementales ici présents. Je suis convaincu que grâce à votre sagesse collective et votre participation active cette Réunion historique sera fructueuse et contribuera concrètement et utilement à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui doit se tenir à Vienne.

Comme nombre d'autres pays de la région, la Thaïlande s'est fermement engagée sur la voie de la démocratisation, et elle a dû naturellement surmonter tous les obstacles qui entravaient ce processus irréversible. Mais la société thaïlandaise est toujours sortie plus forte de chaque défi auquel elle a été confrontée. Son regard est maintenant fixé sur l'horizon plus élevé des droits de l'homme. En disant cela, je songe à la prise de conscience croissante qui se fait jour en Thaïlande des droits et des libertés fondamentales de l'individu

/...

ainsi que des devoirs de chacun envers la société. Chacun sait de quelle manière ces notions, aussi abstraites soient-elles, affectent sa vie quotidienne. Les relations mutuelles entre droits de l'homme, démocratie et développement sont devenues évidentes et la nécessité de maintenir un juste équilibre entre ces éléments fondamentaux encore plus urgente. Ceci est particulièrement vrai dans une période comme celle que connaît le monde aujourd'hui où les incertitudes politiques et économiques sont plus grandes.

Pour que l'Asie réussisse à jouer un rôle accru sur la scène mondiale, nous devons veiller à ce que nos peuples jouissent des droits et des libertés qui sont les leurs aux termes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous devons lutter pour l'avènement d'un monde où chacun, homme ou femme, naît libre et égal et jouit des mêmes droits et libertés, sans discrimination aucune. Nous devons lutter pour l'avènement d'un monde libéré de la peur et du besoin. Nous devons aspirer à un monde exempt de toute discrimination non seulement entre les individus mais aussi entre les nations.

Je crois que la réalisation de ces idéaux passe par *le développement économique, la démocratisation et la justice sociale*. À cet égard, on n'insistera jamais assez sur l'importance du droit des peuples et des nations, en Asie comme partout ailleurs dans le monde, de se développer — droit consacré dans la Déclaration sur le droit au développement — et de déterminer leur propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure.

Le seul développement économique n'est cependant pas suffisant. Pour que la croissance économique soit viable à long terme, il faut aussi promouvoir le développement social et la validité universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ceci passe nécessairement par la réalisation accélérée mais équilibrée des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, solennellement consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte internationale des droits de l'homme, en particulier dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est à la réalisation de ces idéaux que travaille mon gouvernement. Il est résolu à prendre les mesures et les décisions voulues pour raffermir les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple thaïlandais. À cette fin, il prend les mesures nécessaires pour que la Thaïlande adhère au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'un des deux pactes constitutifs de la Charte internationale des droits de l'homme, consolidant ainsi l'action des gouvernements qui l'ont précédé.

Comme je l'ai souligné dans la déclaration de politique générale de mon gouvernement, nous avons accordé un rang de priorité plus élevé aux droits de l'enfant, ainsi qu'à ceux des femmes et des groupes vulnérables. Il en va de même de notre politique de décentralisation et de répartition des revenus, qui vise non seulement à lutter contre la pauvreté mais aussi à améliorer l'éducation et les services sociaux dont bénéficie notre population rurale. Sans une répartition plus juste des revenus, l'idéal de justice sociale ne sera jamais réalisé.

S'agissant du Parlement thaïlandais, une commission parlementaire de la justice et des droits de l'homme a récemment été constituée, qui doit permettre aux parlementaires élus de mener des consultations actives avec les services gouvernementaux sur les questions majeures auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui dans le domaine des droits de l'homme.

Pour protéger et promouvoir efficacement les droits de l'homme fondamentaux, les autorités doivent respecter la loi : il faut non seulement que justice soit faite, mais aussi qu'on ait le sentiment qu'elle est faite. La primauté du droit servira de garde-fou contre les abus de pouvoir. En outre, la législation nationale doit être strictement appliquée et respectée. Seule l'action conjuguée des autorités et de la population peut conserver à la loi le caractère sacré à défaut duquel les droits de l'homme ne pourront évoluer dans la paix, l'harmonie et la sécurité.

Bien que les valeurs d'une société en matière de droits de l'homme ne peuvent évoluer qu'à leur propre rythme, la communauté internationale peut et doit apporter sa coopération. De fait, la coopération internationale devrait viser à éliminer la pauvreté et l'ignorance, qui sont les principaux obstacles à la promotion des droits de l'homme dans les pays en développement. De ce point de vue, j'estime que l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international sont cruciales s'agissant de sensibiliser nos populations aux droits en question.

L'Asie elle-même doit coopérer plus étroitement dans le domaine des droits de l'homme, en particulier par l'échange d'informations et de services éducatifs. Par le passé, ce sont les civilisation d'Asie qui ont donné naissance aux grandes religions du monde : les droits de l'homme et la noblesse de l'esprit humain ne nous sont donc pas étrangers. Nous sommes à même d'aider à définir et affiner les normes internationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Il faut se féliciter de l'action des organisations non gouvernementales. Un dialogue entre gouvernements et organisations non gouvernementales sur la base de valeurs et d'engagements partagés pourrait susciter une prise de conscience dans l'opinion publique et une participation au niveau local.

En outre, les nombreux organes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, en particulier le Centre pour les droits de l'homme, devraient être davantage soutenus et encouragés afin qu'ils puissent mieux répondre à nos besoins dans le domaine des droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs,

La présente conférence devrait être l'occasion de montrer que, quelle que soit la région du monde, les droits de l'homme fondamentaux sont les mêmes. Elle devrait aussi réfuter l'idée erronée selon laquelle dans les régions du monde économiquement plus développées les droits de l'homme sont plus affirmés que dans celles qui le sont moins. Des ~~droits ne sauraient être~~ perçus dans l'abstrait, et l'idée qu'on s'en fait résulte d'une interaction complexe entre les divers segments de la société. Il est donc normal que les conceptions de la mise en oeuvre des droits de l'homme fondamentaux varient en fonction de l'expérience et de la situation historique, culturelle et socio-économique. La promotion de l'universalité des droits de l'homme serait plus efficace si ces différences étaient clairement comprises et reconnues. Les changements dans le domaine des droits de l'homme doivent venir de l'intérieur, et non être imposés de l'extérieur. En outre, pour que leur évolution soit pacifique et durable, ces droits doivent évoluer à leur propre rythme.

Mesdames, Messieurs

J'ai maintenant l'honneur de déclarer ouverte la Réunion régionale pour l'Asie sur les droits de l'homme. En vous adressant mes vœux de succès pour les jours à venir, je suis persuadé que les résultats de la présente Réunion nous aideront non seulement à cristalliser nos vues sur les droits de l'homme, mais aussi à promouvoir l'universalité même de ces droits. Ouvrons à la consultation, non à la coercition; préférons l'action concrète aux grandes envolées, et visons l'harmonie, non le bouleversement.

Je vous remercie.